

(source : magazine MAXI N° 788 du 3 au 9.12.2001)

Article de Catherine Siguret

Histoire d'une vie

Un jogging en forêt, à courir parmi les pins, on n'a rien trouvé de mieux pour prendre un bon bol d'air et s'oxygéner les poumons...

Cette forêt, avec son point de vue unique sur le lac de Gérard-mer, décidément Stéphanie ne peut que se féliciter de l'avoir découverte... Mais déjà, elle aperçoit sa voiture qui lui semble l'attendre, sagement garée à la lisière du bois... Encore tout essoufflée, la jeune femme ouvre la portière et se laisse tomber sur le siège. En mettant le contact, elle sourit en pensant à la bonne douche qui l'attend à la maison...

Soudain, une déflagration, suivie d'une seconde, ébranle la quiétude des lieux ! La lunette arrière de la voiture de Stéphanie éclate, projetant sur elle une pluie de verre...

Que se passe-t-il ? Stéphanie ne comprend rien.

Elle sait juste qu'elle est en danger, qu'elle doit démarrer au plus vite, qu'il faut fuir le plus loin possible !

« Je ne sais pas comment je suis arrivée à conduire, raconte la jeune femme.

J'avais peur, et j'avais très mal aussi: je ressentais une douleur aiguë, comme une brûlure, dans le dos et la cuisse...

Et puis j'ai vu cette tache poisseuse qui grossissait sur mon pantalon, une tache de sang... »

Au bord de l'évanouissement, Stéphanie parvient quand même, tant bien que mal, à conduire son véhicule jusqu'au village le plus proche. En titubant, elle descend de la voiture et frappe à la porte de la première maison venue...

La vieille dame qui lui ouvre a de la présence d'esprit et du sang-froid.

Elle appelle aussitôt un médecin, qui arrive sur les lieux quelques instants plus tard.

« C'est une balle, annonce-t-il à Stéphanie, avec son expérience des blessures par armes de chasse. Et pas n'importe laquelle : une balle explosive !

Ça vous met un sanglier en pièces !

Vous avez de la chance : deux éclats seulement, c'est un miracle ! »

De la chance, c'est une façon de parler, car même si aucun organe vital n'a été touché, Stéphanie ne peut s'empêcher de frissonner à l'idée qu'elle vient de frôler la mort:

Je tremblais comme une feuille, raconte-t-elle, en me disant que quelqu'un avait voulu me tuer!

Mais qui ? Pourquoi ? Je n'arrivais pas à comprendre... »

Le « qui » et le « pourquoi », elle va l'apprendre quelques jours plus tard, de la bouche des gendarmes qui ont rondement mené leur enquête.

Le tireur est un Parisien qui possède une chasse gardée jouxtant la forêt, où il vient chaque week-end. Les explications qu'il a données aux forces de l'ordre sont à tout le moins confuses: alors qu'il chassait, il aurait aperçu quelqu'un rôdant autour de sa voiture ; il aurait alors tiré avec son fusil à lunette pour « effrayer » ce voleur éventuel ...

Plutôt maladroit, ce chasseur ! Carrément dangereux, même...

Stéphanie, elle, est révoltée : « Peut-être a-t-il confondu ma voiture rouge avec un sanglier ? ne peut elle s'empêcher d'ironiser.

En tout cas, une chose est sûre : ce type était en infraction. **Il n'avait pas installé, comme la loi l'y oblige, pourtant, de panneaux précisant que l'endroit où je faisais mon jogging était une propriété privée. Et pas n'importe laquelle: un terrain destiné à la chasse ! »**

Ces panneaux, l'homme déclarera tout bonnement avoir « oublié » de les poser!

La belle affaire... Ainsi donc, par son inconscience, n'importe quel cueilleur de champignons ou amoureux de la nature pouvait se retrouver transformé en gibier !

Des mois durant, Stéphanie va vivre sous calmants :

« La nuit - ça m'arrive encore aujourd'hui - je faisais des cauchemars horribles raconte-t-elle.

J'étais dans ma voiture, roulant à toute allure, ou alors dans une rue, et je courais à en perdre haleine pour échapper à un tireur fou ! »

Son « agresseur », lui, s'en tire - c'est le cas de le dire... - à très bon compte.

Au tribunal, où il explique pour sa défense que ce jour-là il était « un peu nerveux » parce que sa femme « était malade », il est condamné à verser à sa victime 65 000 F de dommages et intérêts, à voir son permis de chasse suspendu, et écope de dix huit mois de prison avec sursis !

Et après ? Après, rien.

Stéphanie a appris qu'il y a deux mois, le chasseur à la gâchette facile a pu repartir arpenter son bois, en sifflotant, le fusil sur l'épaule, avec en poche son nouveau permis de chasse... ou plutôt de tuer ! Elle n'en revient toujours pas : « C'est lamentable ! lance-t-elle, révoltée. Ce type a failli me tuer sans se poser de questions, et **les autorités lui ont rendu son permis sans même lui imposer un test de vue, un test psychologique ou même, ce qui n'aurait pas été du luxe dans le cas présent, un test d'alcoolémie...** Ça paraît dingue, mais on dirait que ça ne gêne personne qu'on puisse se faire tirer comme un lapin pendant une simple promenade! »

Pour Stéphanie, en tout cas, une chose est sûre : la forêt, les balades, c'est terminé ! Car pour elle, aujourd'hui, la forêt est le lieu de tout les dangers, celui de la peur!

Pour en savoir plus

- ROC (ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs). 16, rue Pascal, 75005 Paris. Tél: 01 43 36 04 72

- Fondation Brigitte Bardot- 45, rue Vineuse, 75116 Paris. Tél: 01 45 05 14 60.

- LPO (Ligue de protection des oiseaux). Corderie royale, BP 263, 17305 Rochefort Cedex. Tél : 05 46 82 12 34.

Le gibier est tué, et le chasseur, lui, il est protégé ?

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la chasse est une activité extrêmement réglementée et c'est heureux, car, sinon, elle mettrait non seulement en péril les espèces en voie de disparition, mais aussi... n'importe quel badaud à qui viendrait l'idée saugrenue de faire une balade en forêt! Aussi, certains ont le sentiment que les chasseurs ont un statut, d'impunité en France, qu'ils peuvent tirer tout et n'importe quoi, comme, par exemple, les oiseaux migrateurs qui ont la malencontreuse idée de passer par là! Et il n'y a pas que les oiseaux ou le gibier à être en danger: on compte environ 230 accidents chaque saison, dont 40 mortels ! Beaucoup d'associations se plaignent que la loi n'est ni respectée ni appliquée. Peut-être faut-il voir là des raisons politiques :

nos fiers Nemrod constituent un potentiel électoral non négligeable...

Qu'est-ce qui pousse les hommes à prendre leur fusil ?

Dans la société moderne, l'Homme n'a plus besoin de chasser pour se nourrir. Alors, quel plaisir a-t-il à tirer sur des animaux ? Tous, ou presque feront la même réponse paradoxale: par amour de la nature! À entendre les chasseurs, leur activité participe plus qu'aucune autre à l'équilibre écologique de l'ensemble de la faune, et le paiement du permis de chasse (2 000 F en moyenne) contribue à la protection de la nature. A ces arguments qui font sursauter les « anti-chasse » s'ajoutent des notions qui touchent plus au comportement proprement humain...

Le fusil est souvent considéré comme un attribut de virilité par l'homme. À cela s'ajoutent aussi des notions de convivialité : les chasseurs aiment être à plusieurs pour tirer le gibier, et ensuite se retrouver autour d'une bonne table, à décerner leurs louanges à la plus fine gâchette...

La France : le pays où le chasseur est roi !

De tous les pays d'Europe, la France est le pays où sont recensés le plus de chasseurs. En 1999, dernier chiffre connu, 1457 538 validations de permis ont été comptabilisées. En fait, cet engouement des Français pour la chasse remonte à la Révolution : depuis elle, chaque citoyen a le droit de chasser, privilège jusque là réservé aux aristocrates.

Réponse au magazine MAXI

Courrier adressé à :

Maxi – 32 rue de Chabrol – 75010 Paris

cantos@maxi.presse.fr

reportages@maxi.presse.fr

lietard@maxi.presse.fr

courrier@maxi.presse.fr

Bonjour.

Ma réponse va être longue et vous donner sujet à discussion.

Mon épouse, achetant régulièrement votre magazine MAXI, j'ai pris connaissance de votre article « Histoire d'une vie » (N° 788 page 38).

Suite à ce fait divers, nous ne pouvons que condamner l'acte inexcusable de ce tireur fou.

Notre vie est trop précieuse et indispensable à ceux qui nous sont proches.

Par contre, ne prenez pas la chasse comme cible et restez à l'intérieur des limites correctes de l'information.

Si Madame Catherine Siguret souhaite prendre position contre la chasse, libre à elle de le faire mais dans des revues spécialisées anti-chasse et sa place n'est pas ici.

La tournure de son article dépasse l'information et se transforme non seulement en intox ou en désinformation mensongère mais en « chasseur de prime » avec pour seul but « Wanted, plutôt mort que vif ».

Ce n'est plus le vécu d'une victime qui prime mais la volonté de faire passer la chasse comme étant un loisir à montrer du doigt afin de le supprimer des activités en France.

Il suffit de lire le chapitre « Pour en savoir plus ».

Nous ne voyons pas en quoi les associations citées (à part le ROC) ont un rapport direct avec cette affaire.

L'ONCFS, la Fédération Nationale de la Chasse, étaient à même d'apporter des informations sur la réglementation et les consignes de sécurité mises en place.

Nous tenons donc à vous signaler les erreurs relevées dans vos colonnes. (ou diminuer l'ampleur que vous voulez bien donner sur ce sujet)

Reprenons dans l'ordre :

➤ Vous citez le nombre de 230 accidents dont 40 mortels par saison.
(chiffre minime comparé au % de ceux de la route... entre autre)

Le médecin appelé dans l'urgence se trouve être expert aux blessures par armes de chasse.

Sur quel critère déterminez vous sa qualité d'expert ?

A croire qu'il exerce dans une région très dangereuse pour avoir une si grande expérience.

Vient ensuite la constatation d'une « balle explosive ». Alors là, nous n'avons plus de repaires.

Nous aurait-on menti ? Nous ne savons pas qu'à la chasse nous avons le droit d'utiliser ce genre de munition !!!

Il nous faudra signaler à nos membres et à tous les chasseurs qu'à leur prochaine sortie de chasse ils fassent très attention aux « snipers » prêts à les éclater en menus morceaux.

Pour rester dans le domaine du sérieux je vous rappelle que seule l'armée peut utiliser ce type de balles qui n'existe d'ailleurs pas dans le commerce.

➤ Pour ce qui est des pancartes, l'argument est trop facile. Si chaque propriétaire devait mettre un panneau propriété privée, nous verrions fleurir des « sucettes » aux quatre coins de la moindre parcelle. Le paysage serait du plus bel effet.

A noter en passant que l'État ne possède que 15 % des parties boisées. Les promeneurs ont tendance à oublier que la plus grande partie du territoire est privée.

Un anti-chasse aurait tous les droits de nous interdire l'accès à sa propriété mais le propriétaire chasseur devrait tout accepter sans broncher ? Où va le monde ?

Imaginez que l'idée saugrenue nous vienne de pénétrer chez vous pour faire une partie de foot avec des amis, que votre chien morde gravement un de nous et que ce dernier porte plainte !

Vous en penseriez quoi ?

➤ Pourquoi des tests de vue, des tests psychologiques ou des contrôles d'alcoolémie devraient être uniquement destinés aux chasseurs ?

En partant de ce principe, différents tests seraient souhaitables suivant les lieux et les pratiques. (les transports urbains pour les agressifs, certaines cités interdites où la drogue coule à flot et apportent une folie collective, le trottoir pour les alcoolos qui font la manche.

«Attention, nous ne parlons pas des SDF qui ne méritent pas le rejet de notre société »

Évidemment il est bien plus facile et c'est reconnu (ou plutôt avancé par les médias) que tous les chasseurs sont myopes (celui qui tue son chien), alcooliques (celui qui bat sa femme en rentrant de la chasse) et détraqués mentaux (ceux qui voient des sangliers volants).

➤ Chapitre « gibier tué, chasseur protégé »

La partie la plus réaliste de ce chapitre c'est le côté réglementation.

La chasse n'est pas plus dangereuse que tout autre loisir à risque.

Il suffit d'en respecter les règles.

Règles dit lois. Justement vous dites que la loi n'est pas respectée.

Les choses sont plus complexes que vous pensez.

Pour comprendre les positions bien déterminées de chacun il faut se placer comme personne neutre. On ne choisit pas un clan sans avoir analysé le problème.

La loi est passée trop vite, à la légère, avec des données faussées et un vote truqué (vu dans la presse).

Demain on donne une semaine à un ministre pour résoudre le problème de sécurité routière. Il va décider que la vitesse sera ramenée à 60 Km/H suite à un dossier bâclé.

Tout le problème réside ici.

De là à affirmer que les chasseurs exercent une pression politique c'est du vite dit.

La chasse n'était pas trop politisée jusqu'à la nomination d'un ministre appartenant à un groupe opposé à cette pratique.

Le mal se combat par le mal.

Il est regrettable qu'aujourd'hui nous soyons OBLIGES de mélanger loisir et politique.

Les chasseurs sont de droite, du centre, de gauche. Que vont ils choisir entre passion et condition de vie ? Bravo à l'extralucide qui sera capable d'en donner la réponse

➤ Chapitre « l'homme et son fusil »

« L'homme n'a plus besoin de chasser pour se nourrir »

OUI c'est vrai !!! Il préfère confier la tâche à un spécialiste de l'abattage en batterie.

C'est propre, on ne voit rien et le morceau de viande arrive tout droit dans l'assiette.

Là aussi c'est la facilité.

NOUS, nous avons le courage de participer à notre alimentation. Nous tuons, nous plumons et nous consommons une viande de qualité certainement plus saine que du porc ayant peut-être

contracté la peste porcine ou tout autre viande animale susceptible d'être porteuse de maladies encore cachées aux acheteurs.

Trop facile de critiquer une pratique soit disant « barbare » lorsque l'on apprécie un bon bloc de foie gras et que l'on se permet de défendre la condition animale.

Nous doutons de la qualité du citoyen.....

Vous oubliez de signaler que les dégâts de gibier sont financés uniquement par les chasseurs, par l'intermédiaire de leur cotisation aux assurances et aux fédérations.

Ne nous dites pas que si les dégâts existent c'est la faute de la réintroduction en masse du grand gibier. On préserve l'équilibre mais on nous critique et on nous taxe. Faut savoir !

Un exemple parmi tant d'autres : Le lapin.

Aucun chasseur n'en fait de lâcher « sauvage », pourtant les agriculteurs sont friands des indemnités consenties. La myxomatose c'était bien... Heureusement que les chasseurs ont travaillé pour que cette espèce ne soit pas décimée.

➤ Le sexe vous obnubile et vous en voyez partout.

Le canon de notre fusil serait le prolongement de notre sexe ?

Ce fantasme doit venir d'une autre galaxie. Mélanger sexe et plaisir OK mais pas sexe et fusil.

Nous n'avons aucune érection quand nous tirons un coup « de fusil ».

Notre sexe est normal et nous ne voyons pas pourquoi nous devrions le remplacer par un « 2 coups » afin d'assumer notre virilité.

➤ La convivialité existe entre nous et où se trouve le mal ?

La bonne table ? (significatif d'alcool qui coule à flot ?)

Les exploits racontés ? (qui n'en a pas à narrer et nous supposons que vous devez le faire aussi à condition que vous soyez sociable). La meilleure gâchette pour les hommes et la meilleure Barbie pour les femmes.

➤ Chasseur, Roi en France :

HORREUR !!!

Vos données sont faussées par les rumeurs de couloir. La France n'est pas N° 1 au niveau Européen mais 8ème sur 15.

Puisque vous faites référence au ROC, en voici les données (présent sur leur site Internet).

Il vous suffisait d'aller à l'adresse suivante pour en prendre connaissance :

<http://www.roc.asso.fr/chasse/recapitulatif.html>

Nombre de chasseurs pour 100 habitants.

1) Finlande : 5,6

2) Portugal : 4,04

3) Suède : 3,59

4) Irlande : 3,25

5) Danemark : 3,2

6) Grèce : 2,85

7) Espagne : 2,69

8) France : 2,52

9) Royaume Uni : 1,69

10) Italie : 1,56

- 11) Autriche : 1,37
- 12) Luxembourg : 0,62
- 13) Pays Bas : 0,41
- 14) Allemagne : 0,37
- 15) Belgique : 0,28

➤ FINALITÉ :

Le métier de journaliste n'est pas le mien et l'écriture n'est pas ma tasse de thé mais si un jour vous avez besoin d'une aide quelconque pour un article, n'hésitez pas. Je saurai rester objectif afin de satisfaire vos lecteurs.

Effectivement, je doute de vos qualités objectives et impartiales. Indéniablement vous n'aimez pas la chasse et les chasseurs.

Nous espérons recevoir une réponse de votre part. Vous devez au chasseur un droit de réponse. Mais en attendant vous ne pourrez nous empêcher de signaler auprès de nos amis chasseurs l'article en question.

Nous pensons que ceux ci sauront relayer l'information aussi bien dans leur entourage familial qu'amical, ceux pour qui la chasse est une passion et non une honte nationale.

Nous serions désolés de voir vos ventes chuter suite à un malentendu.

Pour le SNCC
Signoret Jean Pierre
Délégué du Syndicat National de la Chasse (SNCC)
Région Auvergne
<http://www.chasse.fr.st>
chasse@fr.st

Copie de cette lettre à Monsieur Serge CANADAS, Président du SNCC.
Site Internet du SNCC où cette lettre sera entre autre visible www.syndicatdelachasse.com